# PLAN REGIONAL
# SANTE-ENVIRONNEMENT

## Région REUNION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de la Réunion

La loi du 09 août 2004, relative à la politique de santé publique, a introduit dans le code de la santé publique le principe de l'élaboration, tous les cinq ans, d'un plan de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement.

Intégré au Plan Régional de Santé Publique (PRSP), dont il constitue le volet environnemental, le Plan Régional en Santé-Environnement (PRSE) a pour fonction de définir les objectifs régionaux et les actions à mettre en œuvre afin de mieux détecter, évaluer et gérer les risques sanitaires liés aux agents biologiques, chimiques et physiques présents dans les différents milieux de vie.

Reposant d'une part sur un état des lieux de la situation sanitaire et environnementale à la Réunion, et d'autre part sur des préconisations et objectifs édictés au niveau national, le PRSE définit et hiérarchise 21 actions multipartenariales prioritaires et /ou innovantes devant être déclinées à la Réunion.  Ce plan contribuera à respecter le principe fort contenu dans la Charte de l'environnement, adoptée par la France le 28 février 2005 : « donner à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ».

**Pierre-Henry MACCIONI**
**Préfet de Région de la Réunion**

**PLAN REGIONAL**
**SANTE-ENVIRONNEMENT**
**Région REUNION**

# LE PLAN NATIONAL EN SANTE ENVIRONNEMENT - PNSE

Diverses études ont établi l'existence d'un lien entre d'une part l'environnement, les milieux de vie, et d'autre part la santé humaine. En matière de santé-environnement, les expositions aux facteurs de risque sont généralement faibles, chroniques et multiples. Toutefois, les risques concernent potentiellement une fraction importante de la population, ce qui entraîne des effets sanitaires non négligeables au niveau collectif. C'est pourquoi, parmi les nombreux déterminants pouvant avoir une influence sur la santé, outre les facteurs comportementaux (alcool, tabac, nutrition...), les facteurs environnementaux constituent une préoccupation croissante. La loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, définit comme l'un des dix domaines concernés par la politique de santé de la Nation "l'identification et la réduction des risques pour la santé liés à des facteurs d'environnement et des conditions de travail, de transport, d'alimentation ou de consommation de produits et de services susceptibles de l'altérer". Le premier Plan National en Santé-Environnement adopté par le Parlement le 30 juillet 2004, comprend 45 actions, dont douze ont été classées prioritaires par la commission d'orientation nationale.  Elles ont été regroupées autour de trois objectifs particuliers du PNSE :

1. **Garantir un air et une eau de bonne qualité**
2. **Prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers**
3. **Mieux informer le public et protéger les populations sensibles**

# LE PLAN REGIONAL EN SANTE ENVIRONNEMENT DE LA REUNION - PRSE

Le PNSE fait l'objet d'une déclinaison régionale (PRSE), intégrée au Plan Régional de Santé Publique (PRSP), dont il constitue le volet environnement. Le PRSE est réalisé en cohérence avec les autres plans régionaux, notamment le Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER). La sécurité sanitaire étant un des principaux enjeux du territoire, les actions relatives à la lutte contre l'habitat insalubre, contre les maladies vectorielles (dengue, paludisme, chikungunya...) et celles concernant l'amélioration de la qualité de l'eau de consommation humaine figurent déjà parmi les priorités de l'action de l'Etat. Elaboré au terme d'une démarche multipartenariale, consacrée au sein d'un Comité de pilotage « environnement – santé – travail », le PRSE de la Réunion regroupe 21 thèmes d'actions, dont 7 prioritaires. 15 thèmes sont issus de la déclinaison du plan national, auxquels ont été ajoutés 6 thèmes, pour tenir compte du contexte spécifique de la Réunion, qui est caractéristique d'une région tropicale, où le risque de nature biologique est particulièrement plus significatif qu'en milieu tempéré.

# PRESENTATION DES THEMES D'ACTIONS DU PRSE DE LA REUNION

Le présent livret a été conçu pour accompagner la diffusion du document intégral sur un support informatique compatible MAC et PC.
La présentation sommaire du contenu du PRSE dans les pages qui suivent est destinée à :
1. Fournir un synoptique des 21 thèmes d'actions du PRSE, répartis sur 7 axes
2. Présenter succinctement les 7 actions de priorité 1 du PRSE de la Réunion

| THEMES DU PRSE | |
|---|---|
| **Prévenir les décès liés aux infections et intoxications aiguës** | |
| 01 - Prévention du risque de légionellose | * |
| 02 - Surveillance des intoxications au monoxyde de carbone | |
| **Protéger la santé publique en améliorant la qualité des milieux** | |
| 03 - Limitation de l'impact des déplacements urbains | |
| 04 - Lutte contre la pollution atmosphérique d'origine industrielle | |
| 05 - Protection des captages d'eau de consommation humaine | * |
| 06 - Réduction de l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau et des végétaux | |
| **Protéger la population de la pollution à l'intérieur des locaux** | |
| 07 - Surveillance de l'exposition au radon dans l'habitat | |
| 08 - Résorption de l'habitat insalubre | * |
| **Mieux maîtriser les risques liés aux substances chimiques** | |
| 09 - Réduction des expositions professionnelles aux agents CMR | * |



**PLAN REGIONAL**
**SANTE-ENVIRONNEMENT**
**Région REUNION**

| THEMES DU PRSE | |
|---|---|
| **Renforcer la protection des enfants et des femmes enceintes** | |
| 10 - Prévention des cas de saturnisme infantile | |
| 11 - Amélioration de l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies | |
| 12 - Réduction des risques dus à la musique amplifiée | |
| 13 - Amélioration du confort acoustique des établissements recevant de jeunes enfants | |
| **Consolider la formation et développer l'information et la communication** | |
| 14 - Promotion de l'enseignement en Santé-Environnement dans les formations initiales | |
| 15 - Développement de l'information sur la prévention des risques dans l'entreprise | |
| **Mesures spécifiques Réunion** | |
| 16 - Amélioration de la qualité de l'eau de consommation humaine | * |
| 17 - Lutte contre les maladies à transmission vectorielle et les zoonoses | * |
| 18 - Maîtrise des rejets d'eaux résiduaires | * |
| 19 - Evaluation de l'impact sanitaire du volcanisme | |
| 20 - Gestion des risques liés aux champs de radiofréquences | |
| 21 - Promotion de l'enseignement en Santé-Environnement dans les formations continues | |

*Les actions de priorité 1 du PRSE sont indiquées par un astérisque à droite*

En référence au PNSE, les 21 actions régionales s'articulent autour des axes pré-définis au niveau national.

## LES ACTIONS PRIORITAIRES DU PRSE DE LA REUNION

### *Action 01 - Prévention du risque de légionellose*

La légionellose est une pneumopathie respiratoire grave, provoquée par la bactérie "legionella", qui se développe de façon optimale dans les eaux tièdes (25°- 43°C) ; la voie d'exposition est l'inhalation d'aérosols d'eau contaminée par des légionelles.
Les 2 principaux réservoirs de légionelles, à l'origine de contaminations, sont les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (TAR : Tours Aéro-réfrigérantes) et les systèmes de distribution d'Eau Chaude Sanitaire (ECS), notamment lors de la prise de douches. Les cas de légionellose déclarés à La Réunion sont très faibles puisqu'au nombre de 2 ou 3 par an en moyenne. Il existe toutefois un potentiel de risque en raison : • du contexte tropical humide, favorable au développement de la bactérie dans les circuits d'eau chaude ou de climatisation ;

• de la présence de structures imposantes climatisées en permanence, même si l'île est peu industrialisée (80 TAR recensées).

**Objectifs du PRSE**

- **Prévenir le risque sanitaire lié aux légionelles dans les tours aéro-réfrigérantes (TAR) humides**
- **Maîtriser le risque sanitaire lié aux légionelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire intérieurs des établissements de soins et des établissements recevant du public (ERP)**
- **Améliorer le dépistage des cas de légionellose**

### *Action 05 - Protection des captages d'eau de consommation humaine*

Les ressources en eau peuvent être dégradées, de façon diffuse ou ponctuelle, par des polluants issus des activités humaines. Au cours des dix dernières années, il a été constaté une augmentation des teneurs en nitrates, 38% des ressources en eau présentant désormais une émergence supérieure au bruit de fond géochimique.

L'instauration des périmètres de protection vise à réduire les risques de pollution accidentelle ; actuellement 27% des captages bénéficient d'une protection administrative avec déclaration d'utilité publique. Il importe pour les communes de parachever la mise en place des périmètres de protection pour améliorer la sécurité sanitaire ce qui implique de procéder à des arbitrages lorsque développement socio-économique et préservation des captages s'affrontent.

**Objectifs du PRSE**

- **Intensifier la politique de protection des captages d'eau de consommation humaine contre les risques de pollution accidentelle**
- **Informer les usagers et les professionnels sur les enjeux de sécurité sanitaire**

### *Action 08 – Résorption de l'habitat insalubre*

L'habitat insalubre peut être à l'origine de divers troubles de la santé pour les occupants : maladies infectieuses, intoxications, maladies chroniques, accidents domestiques, atteintes psychosociales.
A la Réunion, le nombre de logements insalubres est préoccupant, comme en témoigne l'existence d'un important secteur d'habitat précaire (21 000 logements, soit 10 % du parc) ; au total, 25 000 ménages ont déposé une demande de logements sociaux ; le délai d'attente d'attribution d'un logement étant évalué à 5 ans.
Au regard des enjeux fondamentaux qu'elle recouvre en matière de santé publique et de lutte contre l'exclusion par le logement, l'éradication des habitats insalubres et dangereux doit être intégrée aux politiques locales de l'habitat et aux actions de renouvellement urbain. En complément des opérations RHI programmées sur des fonds publics, porteuses de solution de relogement, le plan d'actions vise à amplifier l'opération de suppression ou de réhabilitation des logements insalubres situés en secteur diffus et à inciter les propriétaires à participer aux opérations de relogement des occupants ; une attention particulière étant apportée aux cas d'insalubrité les plus lourds, abritant des populations vulnérables, qui doivent être protégées contre certains marchands de sommeil.

#### Objectifs du PRSE

- **Intensifier l'opération de suppression ou de réhabilitation des logements insalubres**
- **Engager une campagne de lutte contre les marchands de sommeil**

### *Action 09 – Réduction des expositions professionnelles aux agents CMR*

D'après les résultats de l'enquête SUMER réalisée par les médecins du travail, un million de travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents cancérogènes au niveau national. Il est beaucoup plus difficile de chiffrer le nombre de salariés exposés à des agents mutagènes et reprotoxiques.
L'exposition à des substances CMR (benzène, amiante, plomb ...) est une préoccupation croissante des pouvoirs publics, des salariés, des entreprises et de l'utilisateur non professionnel. Le risque est souvent méconnu, car à effet différé entre l'exposition et le développement de la maladie. Au niveau de la Réunion, très peu de cancers professionnels ont cependant été reconnus.
L'enjeu est de permettre la prise en compte effective de ces risques dans les entreprises, en renforçant les actions des services de santé et de sécurité au travail.

#### Objectifs du PRSE

- **Intensifier la sensibilisation des entreprises aux risques CMR**
- **Développer la démarche d'évaluation des risques CMR dans les entreprises**
- **Promouvoir le principe de substitution des produits CMR**
- **Réduire le risque amiante sur les chantiers de désamiantage**

## *Action 16 – Amélioration de la qualité de l'eau de consommation humaine*

Le retard en matière d'infrastructures d'adduction d'eau de consommation humaine pose des problèmes en termes de qualité sanitaire de l'eau distribuée sur certains secteurs ou à certaines périodes.
Un peu plus de la moitié des eaux distribuées par les réseaux publics proviennent de captages d'eaux superficielles, donc très vulnérables aux sources de pollution directes (rejets) ou aux dégradations indirectes (entraînements terrigènes liés aux pluies).
Au total, une centaine de réseaux, dépourvus d'usines de potabilisation adaptées, sont susceptibles de délivrer une eau temporairement non conforme lors des épisodes pluvieux (niveaux de turbidité importants, parfois accompagnés de non conformités microbiologiques) ; ce qui constitue un facteur de risque pour 1/3 de la population.
Il importe donc d'améliorer le niveau de connaissances sur la caractérisation du risque lié à la distribution d'eau non conforme et d'inciter les communes à engager un programme soutenu de mise à niveau des équipements pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.

### Objectifs du PRSE

- **Améliorer la connaissance de la qualité microbiologique des ressources en eau**
- **Améliorer le taux de respect des normes de qualité microbiologique des eaux de consommation humaine**
- **Informer et sensibiliser la population sur la qualité de l'eau de consommation humaine**

## *Action 17 – Lutte contre les maladies vectorielles et les zoonoses*

La Réunion a longtemps été une zone de transmission du paludisme ; grâce aux programmes de lutte, le paludisme a été éradiqué en 1979 ; mais le risque de transmission reste potentiellement présent.
Les arboviroses sont des maladies tropicales, provoquées par des virus transmis à l'homme par un moustique urbain. La dengue, qui n'avait plus été détectée depuis 1978, est réapparue récemment dans l'Ouest de l'île. L'épidémie de chikungunya a atteint quelques 266 000 habitants entre 2005 et 2006.
La leptospirose est transmise à l'homme par contact avec des animaux porteurs ou un environnement contaminé par les urines d'animaux infectés. La maladie est 15 fois plus fréquente qu'en métropole avec une cinquantaine de cas détectés chaque année.

L'objectif consiste à maintenir des actions ciblées de lutte préventive contre les vecteurs et à privilégier les actions de mobilisation sociale et d'appel à la lutte communautaire.

### Objectifs du PRSE

- **Limiter l'apparition et l'extension des épidémies d'arboviroses à la Réunion**
- **Prévenir la réintroduction du paludisme à la Réunion**
- **Réduire les risques de leptospirose (en population générale et en milieu professionnel)**

### *Action 18 – Maîtrise des rejets d'eaux résiduaires*

A la Réunion, l'assainissement collectif est récent et ne concerne encore que 40% de la population. L'objectif est de couvrir 60 à 65% de la population avec de l'assainissement collectif, laissant ainsi 35 à 40% de la population en assainissement individuel.
Les risques de pollution sont dus à des réseaux, dépourvus de stations d'épuration, qui rejettent dans le milieu naturel, en général sur le littoral, ou à un assainissement individuel non conforme ou non entretenu.
La Réunion pourrait être condamnée pour son retard dans la mise en œuvre de la directive « eaux résiduaires urbaines » avec le paiement d'astreintes conséquentes.
L'Assainissement Non Collectif (ANC) continuera d'occuper une place importante, du fait de l'étalement urbain et de la topographie de l'île. Pour réduire les nuisances environnementales liées à un mauvais dimensionnement ou au manque d'entretien, les collectivités ont pour obligation de mettre en place au 1er janvier 2006 un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

**Objectifs du PRSE**

- **Faire respecter les évolutions réglementaires relatives à l'assainissement non collectif**
- **Inciter les collectivités à respecter les échéanciers et exigences réglementaires définis par la loi sur l'eau, en matière d'assainissement collectif**

**Co-pilotage du PRSE**

**DRASS**
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
2 bis Avenue Georges Brassens – BP 50 – 97408 St-Denis Cedex 9
Tél. 02 62 93 94 95 - Fax 02 62 93 95 95
Site internet : www.reunion.sante.gouv.fr

**DTEFP**
Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
112 rue de la République - 97448 St-Denis Cedex
Tél. 02 62 94 07 07
Site internet : www.dtefp-reunion.travail.gouv.fr

**DRIRE**
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
130 rue Léopold Rambaud - BP 50012 - 97491 Ste-Clotilde Cedex
Tél. 02 62 92 41 10 - Fax 02 62 29 37 31
Site internet : www.reunion.drire.gouv.fr

**DIREN**
Direction Régionale de l'Environnement
12 allée de la forêt
Parc de la Providence
F-97400 St-Denis
Tél. 02 62 94 72 50 – Fax 02 62 94 72 55
Site internet : www.reunion.ecologie.gouv.fr

**Services associés à l'élaboration du PRSE**

DAF, DSV, SRPV, DDCCRF, DDE, CGSS, CIRE Réunion-Mayotte, ORA, BRGM, ADEME, CIRAD, Rectorat, Services de Santé au Travail (Intermetra, MTBI, SOMEPRO), ARACT (ARVISE)

**PLAN REGIONAL**
**SANTE-ENVIRONNEMENT**
**Région REUNION**